

Le 20 septembre 2007

September 20, 2007

Coram : Les juges Binnie, Deschamps et
Abella

Coram: Binnie, Deschamps and Abella JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Lorna Philippe

Lorna Philippe

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Centre Hospitalier Pierre-Janet, Commission
de la santé et de la sécurité au travail et
Commission des lésions professionnelles

Centre Hospitalier Pierre-Janet, Commission
de la santé et de la sécurité au travail and
Commission des lésions professionnelles

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-017258-062, daté du
21 mars 2007, est rejetée.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-017258-062,
dated March 21, 2007, is dismissed.

J.C.S.C.
J.S.C.C.